

RAPPORT DE L'ATELIER SUR LA Cour Pénale Spéciale (CPS) en RCA

Du 12 au 13 Juillet 2016 s'est tenu dans la salle de conférence de JM Résidence à Bangui, un atelier sur la Cour Pénale Spéciale en République Centrafricaine co-organisé par Avocats Sans Frontières (ASF) et REDRESS.

Cet atelier a connu la participation des acteurs judiciaires, des médias et des organisations de la société civile autour des questions relatives aux éléments clés et les prochaines étapes vers l'opérationnalité de la Cour Pénale Spéciale créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015.

Depuis 2003 la RCA a connu plusieurs crises militaro politiques ayant entraîné chacune des graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. La récurrence de ces crises résulte notamment de l'absence de poursuite judiciaire à l'encontre des auteurs des ces graves violations. Aussi la CPS apparait-elle comme une des réponses à la lutte contre l'impunité.

Les participants à l'atelier ont été entretenus sur plusieurs thèmes notamment:

- le lien entre la CPS et les juridictions de droit commun en RCA ;
- Etat des lieux et calendrier ;
- Le rôle des institutions internationales ;
- Les bases législatives des droits des victimes et la CPS ;
- Les droits des victimes à la réparation ;
- La sensibilisation des victimes de la CPS ;
- Les perspectives de la participation des victimes devant la CPS ;
- La représentation légale ;
- La CPS et la CPI : Mandats des deux cours, interactions et différences ;
- Mise à jour sur la participation et réparation des victimes devant la CPI ;
- Sensibilisation des victimes de la CPI.

A l'issu des débats riches et constructifs, les participants ont constaté :

- La loi 15.003 du 3 Juin 2015 comporte quelques insuffisances susceptibles d'entraver l'opérationnalité et le bon fonctionnement de la CPS ;

- Des préoccupations relatives à la participation des victimes dans les procès de la CPS, la protection des victimes, des témoins, des avocats et toutes personnes intéressées ;
- La faible volonté politique des autorités centrafricaines dans le processus de l'opérationnalité de la CPS ;
- La question liée à la réparation des préjudices subis par les victimes;
- le déficit de collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile sur le processus de l'opérationnalisation de la CPS.

Fort de ce constat, en plus des recommandations qui ont été formulées respectivement les [24 Août 2015](#) et [21 Avril 2016](#), **les participants au présent atelier recommandent:**

A la communauté internationale :

- D'encourager et appuyer le gouvernement dans l'accélération du processus de l'opérationnalisation de la CPS ;
- De soutenir les organisations de la société civile dans leurs efforts de sensibilisation des victimes sur la CPS ;
- D'appuyer les acteurs impliqués dans la lutte contre l'impunité dans la documentation des cas de violation grave des droits humains.

A gouvernement centrafricain :

- De rendre disponibles les infrastructures adéquates devant abriter le siège de la CPS ;
- De considérer et adresser les lacunes dans la loi lors de l'élaboration des documents préparatoires visant à soutenir l'adoption par les juges de la CPS du Règlement de Procédure et de Preuve de la CPS, à travers un processus consultatif incluant la société civile;
- De traduire la loi organique sur la CPS en Sango et la vulgariser ;
- D'afficher une réelle volonté politique dans la mise en œuvre de la CPS ;
- De mettre en place un fonds d'indemnisation des victimes des graves violations des droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

Aux organisations de la société civile :

- De faire un plaidoyer pour que la Cour soit opérationnelle ;
- D'appuyer le gouvernement dans la vulgarisation de la loi organique sur la CPS ;

- De sensibiliser les victimes sur leurs droits devant la CPS.

Fait à Bangui le 13 Juillet 2016

LES PARTICIPANTS

**Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture et la peine de Mort (ACAT
RCA)**

ASOEV

Association ATAOPA

Association des Femmes Juristes de Centrafrique

Association des Femmes Musulmanes de Centrafrique

Avocats Sans Frontières

Bureau d'Information des droits de l'homme

Civisme et Démocratie (CIDEM)

Commission Justice et Paix

Femme Action et développement en Centrafrique (FADEC)

Groupe de Travail de la Société Civile sur la crise centrafricaine

LCDH

Lead Centrafrique

Mouvement des Droits de l'Homme et d'action Humanitaire

Observatoire Centrafrique des Droits de l'Homme (OCDH)

OCED

OPED

Ordre des Avocats / Barreau de Centrafrique

REDRESS

Réseau des Journalistes pour les droits de l'homme (RJDH)

Réseau des ONG des droits de l'Homme (RONGDH)

Women Act for Living Together (WALT)